



# NOTE AUX CLUBS POUR LES ENGAGEMENTS GAF/GAM/TEAMGYM 2023/2024

## DEPARTEMENT 33

	Dates de compétition	Ouverture des engagements	Fermeture des engagements	Date de Forclusion	Période de paiement	Période des engagements jugesym
<b>GAF - GAM Individuels fédéral A et performance</b>	9-10 décembre 2023	13 octobre 2023	8 novembre 2023	29 novembre 2023	30 novembre au 8 décembre 2023 <small>© Didier Boirie 2019-2020</small>	Dès la sortie de l'organigramme nominatif
<b>TEAMGYM - GAF Equipes fédéral A (10+ / 14+)</b>	16-17 décembre 2023	13 octobre 2023	8 novembre 2023 (Pour la teamgym engagement sur l'interdépartement obligatoire)	6 décembre 2023	7 au 15 décembre 2023	Dès la sortie de l'organigramme nominatif
<b>GAF Equipes fédéral A (10/11 - 10/13 - 12/15) et A région</b>	20-21 janvier 2024	20 octobre 2023	20 novembre 2023	10 janvier 2024	11 au 19 janvier 2024	Dès la sortie de l'organigramme nominatif
<b>GAF Equipes poussines performance et fédéral B</b>	27-28 janvier 2024	20 octobre 2023	20 novembre 2023	17 janvier 2024	18 au 26 janvier 2024	Dès la sortie de l'organigramme nominatif
<b>GAF Equipes Fédérale B</b>	3-4 février 2024	20 octobre 2023	20 novembre 2023	24 janvier 2024	25 janvier au 2 février 2024	Dès la sortie de l'organigramme nominatif
<b>GAF - GAM Equipes performance et fédéral A/B GAM</b>	17-18 février 2024	20 octobre 2023	20 novembre 2023	7 février 2024	8 au 16 février 2024	Dès la sortie de l'organigramme nominatif

**GAF/GAM : Pour les équipes National A 12 ans, les engagements sont à réaliser directement sur le championnat Interdépartemental.**



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<p><b>Mode de paiement</b></p>	<p>Privilégier <b>le virement ou la carte bancaire</b> en précisant le nom du club et la compétition concernée. IBAN : FR76 1330 6000 4708 4128 9800 047</p>
<p><b>GAF</b></p>	<p>GAF : Possibilité de qualification directe au championnat régional 2024 pour les gymnastes ayant participé au championnat de France Individuels 2023 ou à la revue d'effectif de la saison en cours. Les gymnastes doivent s'engager sur le championnat départemental et déclarer forfait avec une demande de repêchage sur le championnat interdépartemental (Motif : Qualification directe au championnat régional). Idem pour le championnat interdépartemental – pas de paiement des droits d'engagement sur les 2 premières étapes compétitives auxquelles les gymnastes ne participeront pas. La liste des gymnastes concernées est disponible sur le site de Comité régional.</p>
<p><b>Musiques</b></p>	<p>Les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface <b>DJGym</b> au plus tard le jeudi qui précède la compétition. Ne pas utiliser les caractères spéciaux pour nommer les musiques (Source de « beug »).</p>
<p><b>Ajout de documents</b></p>	<p>Les clubs ont la possibilité d'ajouter des documents liés à une compétition en passant par l'onglet « <b>Ajouter des documents</b> » (EX : Demande de montées de barre / Autorisation médicale)</p>
<p><b>Jugegym</b></p>	<p>Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface <b>Engagym</b> (attendre l'organigramme nominatif). En cas de forfait déclaré après la date de forclusion, le juge engagé et prévu sur l'organigramme doit être présent.</p>
<p><b>Autres informations</b></p>	<p><b>Se référer à la note régionale</b> <a href="https://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr/Compétition/Informations-techniques">https://nouvelle-aquitaine.ffgym.fr/Compétition/Informations-techniques</a></p>